

**Déclaration de la Ministre Marie-Josée JACOBS
sur la politique de coopération au développement
Chambre des députés – 18 mars 2010**

Seul le texte prononcé en luxembourgeois fait foi

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,

L'élaboration des politiques en général, et peut-être de la politique de coopération en particulier, exige, en plus d'une constance dans l'engagement, sans lequel le développement durable ne resterait qu'une coquille vide, aussi une part d'ouverture, une disposition à s'engager dans de nouvelles voies, voire une pincée de créativité et d'imagination, pour pouvoir espérer relever les défis énormes qui se posent à nous et au monde du développement.

Le rapport annuel 2009 de la Coopération luxembourgeoise, tel que prévu par la loi, devrait selon toute probabilité être soumis à la commission compétente de la Chambre encore avant l'été. Aujourd'hui, il m'importe de présenter, devant notre plus haute instance politique,

1. l'orientation de la discussion internationale sur la coopération au développement,
2. la manière dont le Luxembourg participe à la formulation de nouvelles perspectives et
3. les options que nous retenons en fin de compte pour que notre politique nationale de coopération soit efficace par rapport aux besoins et cohérente par rapport aux autres politiques du gouvernement.

Mais je tiens tout d'abord à remercier la Chambre des Députés, au nom de nos pays partenaires et en mon nom, d'avoir donné son accord à ce que cette déclaration soit suivie aujourd'hui même du débat sur cette même déclaration. Cela permet aux ambassadeurs de nos pays partenaires de suivre notre échange en direct et dans son intégralité. Il s'agit là de plus qu'une simple politesse, il s'agit d'une marque de respect au cœur d'un partenariat vécu au quotidien. Et ne sied-il pas à un donateur comme le Luxembourg, qui insiste régulièrement sur l'importance de la bonne gouvernance dans ses pays partenaires, de pratiquer lui aussi la transparence dans ses débats nationaux ? Je voudrais aussi d'ores et déjà remercier les interprètes pour leur précieux concours pendant ces prochaines heures.

L'année 2010 promet d'être bien remplie ; pas seulement du fait d'un calendrier truffé de rendez-vous internationaux. C'aurait été trop facile si j'avais pu reprendre la trame de la Coopération luxembourgeoise telle que mon prédécesseur Jean-Louis Schiltz en avait présenté l'esquisse l'année dernière à cette même tribune. Je voudrais encore le remercier pour cette considérable contribution. Un certain nombre de ces propositions seront mises en œuvre plus rapidement ; d'autres le seront peut-être plus tard, en fonction aussi des impératifs de l'actualité.

Dans ce contexte, il va donc de soi que le premier sujet abordé aujourd'hui concerne Haïti ; en raison de l'étendue de cette catastrophe humanitaire, mais aussi de la

remarquable générosité avec laquelle la population du Luxembourg y a réagi et continue d'y réagir. Sur la base des leçons que nous pouvons tirer de la catastrophe provoquée par le tremblement de terre à Haïti, mais aussi d'engagements humanitaires antérieurs, je souhaite vous présenter les grands traits d'une aide d'urgence luxembourgeoise encore plus efficace, un concept qui repose incontestablement sur des avantages comparatifs du Luxembourg. J'y reviendrai un peu plus tard.

Monsieur le Président,

Quelle est la direction que prend la discussion internationale sur la coopération au développement ?

Dans une perspective de politique de développement, 2010 est aussi et surtout placée sous le signe des objectifs du millénaire pour le développement (également connus sous l'abréviation OMD). Dix ans après le sommet du millénaire qui a tracé la voie politique pour ces ambitieux objectifs de développement, l'ONU dressera, à la fin du mois de septembre à New York, un bilan intermédiaire, alors qu'auront été parcourus deux tiers de ce chemin qui devrait en principe mener à la réalisation de ces huit OMD en 2015. Dans le rapport qu'il a publié en amont de ce sommet de suivi, le Secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon ne brosse pas un portrait très flatteur de la situation.

Globalement, le nombre de personnes vivant sous le seuil de la pauvreté a certes reculé de 1,8 milliards en 1990 à 1,4 milliards en 2005 ; mais ce recul est en majeure partie à mettre au compte de l'évolution en Chine. L'analyse détaillée de la situation conduit à un tableau bien plus nuancé qui diffère d'une région à l'autre, voire parfois d'un pays à l'autre.

Ainsi, en Afrique subsaharienne, le nombre de personnes devant survivre avec moins d'un dollar 25 cents par jour a augmenté de 92 millions entre 1990 et 2005. Des résultats positifs ont cependant pu être enregistrés dans divers secteurs, par exemple en matière de mortalité infantile et de taux de scolarisation dans l'enseignement primaire. Ainsi, en 2006, pour la première fois depuis que ces statistiques existent, le nombre d'enfants décédés avant d'avoir atteint l'âge de 5 ans est passé sous la barre des 10 millions par an, ce qui représente une baisse de 60% par rapport aux chiffres de 1960. Dans pratiquement toutes les régions du monde, le taux de scolarisation en primaire en 2006 dépassait les 90% ; en Afrique, ce taux était malheureusement de 71% uniquement.

Le rapport du Secrétaire général confirme aussi que ce sont les populations les plus pauvres dans les pays les moins avancés (PMA), dans les pays enclavés (*landlocked countries*) et dans les archipels qui souffrent le plus de l'effet combiné de la pauvreté, de la crise économique, de la crise alimentaire et des prix du pétrole. Et même s'il y a des exemples encourageants, comme celui du Cap Vert qui a réussi à s'émanciper du groupe

des PMA, c'est aussi dans ces pays que les objectifs du millénaire pour le développement ne seront souvent pas tous atteints d'ici 2015.

Devant la toile de fonds de ce bilan mitigé, les réactions varient entre, d'une part, ceux – et je veux compter le Luxembourg parmi ceux-ci– qui ne veulent **pas** se satisfaire d'un constat insatisfaisant pour ensuite déclarer forfait, et d'autre part ceux qui –comme girouette au vent– rejettent à présent en bloc les objectifs du millénaire sous prétexte que ceux-ci ne sont pas à la hauteur des défis. Parmi ces derniers, il y en a qui, en 2005, sous présidence luxembourgeoise, s'étaient encore engagés à enfin consacrer, d'ici 2015, 0,7% de leur RNB à l'aide publique au développement et qui aujourd'hui jouent les *béni-où-béni* auprès de ceux qui parlent de *Dead Aid* (comme l'économiste zambienne Dambisa Moyo) ou de la *Mort de l'APD* (comme Jean-Michel Severino de l'Agence française de développement).

C'est trop facile de s'écrouler dès que le vent de l'histoire se met à souffler avec un peu plus de violence et de magouiller des théories pseudo-intellectuelles destinées à fuir la responsabilité de ses propres engagements. Car on savait depuis 2000 que les objectifs du millénaire ne pouvaient pas couvrir toute l'étendue des problèmes du monde en développement, mais qu'ils constituaient « seulement » des priorités généralement reconnues. Et depuis, tous ceux qui se sont intéressés de près à la question savaient aussi que la lutte contre la pauvreté ne pouvait être remportée au rabais.

Par contre, il s'avère que depuis 2000 la liste des problèmes et des défis n'est pas devenue plus courte, mais plutôt plus longue et plus complexe. En effet, à l'époque on ignorait encore tout du 11 septembre, de la crise alimentaire, de l'explosion des prix énergétiques, de la crise financière et économique, et on ne savait pas à quel point le changement climatique allait finalement faire pencher la balance. Dans ce contexte, il faut déplorer que le niveau de l'APD internationale n'augmente pas autant que promis, mais on ne peut pas pour autant annoncer la mort cette même APD. Même si sur la scène de l'aide internationale de nouveaux acteurs sont en train de se muer en donateurs d'un nouveau type –de grandes fondations privées, telles que celle de Bill et Melinda Gates, par exemple, mais aussi de nouveaux acteurs publics à l'instar de la Chine sur le continent africain– il n'est pas réaliste d'ignorer les quelque 100 milliards de dollars que l'APD internationale représente chaque année pour le financement du développement. Il faut au contraire maintenir l'APD et aider les nouveaux acteurs, qui n'affichent peut-être pas toujours tous l'esprit de solidarité nécessaire, à assimiler les principes de base de l'efficacité de l'aide, conformément à la Déclaration de Paris.

Comment le Luxembourg participe-t-il à la discussion internationale ?

Tous ces nouveaux éléments de discussion augmentent la pression sur les donateurs traditionnels, publics et privés. Par conséquent il importe d'autant plus que ces questions soient abordées dans les forums internationaux compétents, qu'il s'agisse de l'UE, de l'OCDE ou de l'ONU.

Au niveau européen, on peut se féliciter qu'avec les Espagnols et les Belges, l'ordre du jour est fixé par deux présidences successives qui partagent notre point de vue quant au fond de la discussion sur le développement. D'un autre côté, le nouveau traité de Lisbonne soulève aussi un certain nombre de questions dans le domaine de la coopération au développement. Ainsi, il reste encore à clarifier comment le Haut représentant aux Affaires étrangères et le Commissaire au développement, respectivement la Commissaire à l'aide humanitaire comptent se répartir le travail en relation avec les pays en développement. Dans cette discussion, la position du Luxembourg s'articule moins autour des personnes, mais privilégie plutôt une solution cohérente qui accorde au responsable de l'exécution de l'aide au développement un droit d'intervention adéquat en matière de programmation. Le résultat final ne doit pas non plus aboutir à ce que nos pays partenaires aient encore plus de mal que jusqu'à présent à comprendre notre organisation interne au sein de l'UE. Il faut espérer que les prochains conseils européens des chefs d'Etat et de gouvernement et ceux des ministres européens de l'UE clarifieront la situation. Notre tâche à nous consistera à continuer à plaider la cause d'une politique d'aide au développement cohérente ; auprès des autres Etats membres et avec les nouveaux commissaires Andris Piebalgs et Kristalina Georgieva, avec qui des premiers contacts ont été établis lors de la réunion ministérielle informelle qui s'est déroulée en Espagne en février.

Au sein de l'OCDE, un premier exercice de réflexion avait été amorcé l'année dernière sur l'avenir dans le domaine de la coopération au développement. Cela sied à cette organisation. Après tout, c'est le Comité d'aide au développement (CAD) qui, à la fin des années 90, a posé les jalons pour les objectifs du millénaire pour le développement. La Direction de la Coopération au développement du Ministère des Affaires étrangères ne s'est dès lors pas fait prier et a participé activement aux discussions qui se sont tenues au CAD. Des principes-clés de la Coopération luxembourgeoise, tels que la nécessité d'une action axée sur les synergies, ont pu être intégrés dans la discussion, en particulier en relation avec le sujet *Global Public Goods*. – En ce qui concerne par ailleurs notre relation avec le CAD, j'ai décidé d'accepter l'offre de son président, Eckhard Deutscher, et de faire effectuer encore cette année une revue à mi-parcours entre deux revues par les pairs de la Coopération luxembourgeoise. Il s'agira assurément d'un exercice plus léger qu'une revue par les pairs à proprement parler, mais ce n'en sera pas moins un exercice de transparence et de crédibilité qui sied bien à qui veut être pris au sérieux dans les discussions conceptuelles.

Dans le contexte de notre travail au sein de et avec l'ONU, cette année nous donnera au moins trois occasions de partager nos vues sur l'orientation future de la coopération internationale : en avril, au cours de nos consultations annuelles avec les fonds et programmes ; fin juin à la session ministérielle du Conseil économique et social (ECOSOC) et enfin en septembre à l'occasion du sommet de suivi sur les objectifs du millénaire. Le message qu'il me semble important de transmettre au cours de ces rendez-vous est que même complète, la mise en œuvre des objectifs du millénaire d'ici 2015 ne permettra de réduire la pauvreté que de moitié –c'est d'ailleurs ce qui est prévu– et qu'il faudra dès lors que la communauté internationale (y compris les pays en développement) continue de consentir à fournir des efforts conséquents, et ce à un rythme tenant compte de l'évolution démographique. Il ne s'agit pas seulement de tenir nos promesses ou de perdre la face. Lorsqu'on examine à tête reposée à quel point la lutte contre la pauvreté, contre l'insécurité, contre le changement climatique, la gestion des migrations et les relations économiques et commerciales sont liées, force est de constater que chaque effort que nous investissons aujourd'hui et demain dans la coopération au développement ne manquera pas de nous profiter. Il n'y a pas de honte à le dire.

Monsieur le Président,

Quelles options souhaitons-nous retenir plus spécialement pour la Coopération luxembourgeoise ?

La politique de coopération, à l'instar des autres politiques, n'est ni conçue ni mise en œuvre en vase clos. Le contexte international dans son ensemble, avec en premier lieu les conséquences de la crise financière et économique, est jalonné de contraintes plus ou moins pertinentes qui se posent notamment pour la coopération au développement. Il faut aussi pouvoir citer les deux chiffres suivants : en 2010, les pays industrialisés de l'OCDE consacreront collectivement 21 milliards d'euros de moins à l'aide au développement que ce qu'ils avaient annoncé. Or, seuls quatre de ces 21 milliards sont dus au recul des revenus nationaux bruts respectifs. Pour les autres, il s'agit de promesses non tenues, surtout vis-à-vis de l'Afrique, qui objectivement n'ont rien à voir avec la crise. Dans ce contexte, il n'y a pas de honte –au contraire, c'est plutôt un honneur– pour le Luxembourg à faire partie des pays qui tiennent leurs promesses et qui s'avèrent des partenaires internationaux fiables même lorsque les temps sont difficiles (une qualité qui nous est chère, et que d'aucuns ont récemment essayé de mettre en doute !). Par conséquent, le programme gouvernemental prévoit de maintenir l'effort quantitatif de la Coopération luxembourgeoise tant en pourcentage du revenu national brut (1%) qu'en volume. En ma qualité de ministre de la Coopération, je me réjouis particulièrement du fait que cette importante orientation politique soit aussi soutenue par cette Chambre.

Dans les semaines à venir, l'ONU produira des données plus précises quant à la réalisation des objectifs du millénaire – pays par pays. Du point de vue de la Coopération luxembourgeoise, le diagnostic relatif aux OMD nous intéresse actuellement tout spécialement, puisqu'en 2010 et en 2011 nous allons négocier avec nos principaux pays partenaires la troisième génération des programmes indicatifs de coopération, ces accords-cadres qui définissent pour les quatre à cinq ans à venir les principales orientations de notre coopération avec ces pays et qui sont évidemment censés permettre aussi la mise en œuvre des objectifs du millénaire. En plus du cadre financier fixé dans ces programmes (sous réserve bien entendu du vote par la Chambre des Députés des budgets requis), il me tient à cœur de continuer à améliorer la qualité de l'aide au développement luxembourgeoise. Les revues à mi-parcours des PIC de deuxième génération qui sont actuellement en cours s'inscrivent dans cette optique. Ces évaluations aboutiront sur des recommandations qui contribueront à formuler l'orientation des prochains PIC.

Les discussions avec nos pays partenaires se dérouleront alors à l'intérieur d'un cadre clairement défini, dans le respect des directives internationales et européennes, telles que la *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide*, l'*Accra Agenda for Action* et le *Code de conduite sur la complémentarité et la division du travail* européen, mais aussi dans le respect de chaque contexte national et des stratégies de développement de nos pays partenaires.

Permettez-moi d'ouvrir ici une parenthèse pour évoquer la situation au Niger. Après la crise institutionnelle au mois d'août de l'année dernière, le Luxembourg a réagi par la suspension de nouveaux accords en cours d'élaboration, sans toutefois interrompre des projets en cours d'exécution, afin de ne pas engendrer des coûts inutiles dus à des retards. Nous avons également maintenu notre soutien aux projets des ONG, qui profitent directement à la population. Il m'a semblé important de montrer qu'à nos yeux l'expression *bonne gouvernance* n'est pas dénuée de sens. Et pourtant, une telle situation appelle une réponse proportionnée si nous ne voulons pas être contreproductifs et remettre en question les acquis de notre coopération. Il va de soi que notre réaction avait été coordonnée avec celle de nos partenaires européens, et celle de la Commission en premier lieu. Depuis, nous avons été et nous demeurons en contact régulier avec l'ambassade du Niger à Bruxelles.

Malheureusement, la médiation au Niger, entre le gouvernement et l'opposition, dans le cadre de la CEDEAO, est au point mort depuis la fin de l'année 2009. Le coup d'Etat du 17 février n'a pas facilité la situation. Ceux qui se sont approprié le pouvoir n'ont aucune légitimité. Pourtant, il faut se féliciter que les discussions se poursuivent dans le cadre de l'article 96 de l'accord ACP-UE (de Cotonou) qui régit le dialogue politique dans ces cas de figure. Nous espérons que le Niger reviendra dans les plus brefs délais sur le chemin

de la légitimité démocratique afin de ne pas pénaliser doublement –par une aide moins importante **et** une gestion politique sans fondement légitime– les femmes, les enfants et les hommes au Niger qui ne sont pas responsables de la crise politique et qui ont besoin de notre aide. Je tiens aussi à rappeler dans ce contexte qu’en 2009 le Niger a été classé en dernière position (182/182) par le PNUD dans son Indice de développement humain.

La troisième génération de PIC est censée remplir un triple objectif :

1. apporter des réponses aux besoins de nos pays partenaires ;
2. bâtir sur nos avantages comparatifs en nous concentrant sur nos secteurs prioritaires (par ex. dans le secteur de la formation professionnelle, dans les domaines de la santé, de la gestion de l’eau et de l’assainissement, mais aussi en microfinance et dans le secteur des nouvelles technologies) pour ainsi passer d’une approche projet à une approche programme sectorielle ;
3. éviter les recoupements et les duplications avec les efforts d’autres bailleurs de fonds et appliquer de manière renforcée, lorsque c’est utile et adéquat, les procédures nationales (il s’agit là d’une tâche à laquelle nous nous sommes attelés avec notre agence Lux-Development).

Les programmes indicatifs de coopération pluriannuels ont encore plus de valeur pour les pays en développement en ces temps de crise économique, car les PIC leur donnent, grâce à la prévisibilité de notre aide, une certaine sécurité de planification qui leur est nécessaire pour pouvoir relever les défis complexes qui se posent à eux aujourd’hui.

Aujourd’hui, je souhaite prendre ici l’engagement que la Chambre des députés, au sein de la commission compétente, sera informée sur la substance et l’envergure de la troisième génération de PIC avant la signature de ces programmes avec nos pays partenaires, et ce afin de garantir une programmation transparente des budgets de l’aide publique au développement. D’un point de vue formel, le budget de la coopération est de toute manière également sanctionné chaque année par le vote de la loi budgétaire.

Monsieur le Président,

Si nous voulons accompagner nos pays partenaires de manière responsable, il faut aussi savoir regarder au-delà des frontières de ces pays ; et il ne s’agit pas ici de relancer la discussion sur la liste des pays partenaires. Il s’agit plutôt de garantir l’efficacité de la coopération au développement luxembourgeoise et de mieux tenir compte de diverses réalités. Je renvoie à cet égard au passage du programme gouvernemental qui prévoit que la Coopération luxembourgeoise favorise davantage une approche régionale là où cela a un sens et qu’elle porte une attention accrue aux situations de fragilité. Quelques mots d’explication à ce sujet.

Le Luxembourg est bien placé, en raison de sa propre histoire (européenne) pour promouvoir et soutenir l'intégration économique régionale. Les pays de régions telles que l'Afrique de l'Ouest sont confrontés aux mêmes défis (pauvreté, insécurité, climat, démographie). Cette situation permet de partager les leçons tirées d'expériences passées, de profiter de l'expérience des pays voisins et le cas échéant de faire des économies d'échelle. Ces opportunités promettent surtout de se présenter là où, comme justement en Afrique de l'Ouest, il existe déjà des institutions régionales telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ou l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), qui ont besoin d'un renforcement institutionnel ciblé afin de pouvoir mieux formuler et mettre en œuvre leurs politiques régionales. Ce genre d'aide contribue directement à responsabiliser les dirigeants dans les pays en développement, responsabilisation dont Madame Dambisa Moyo déplore tellement le manque dans son livre « *Dead Aid* ». Mais au lieu de condamner l'aide publique au développement –comme le fait Madame Moyo– il serait plus intelligent d'employer l'APD à ces fins précises.

Le Luxembourg a également un intérêt à s'intéresser de plus près aux situations de fragilité dans le voisinage de nos pays partenaires. Un tiers des pays qui sortent d'un conflit armé retombent dans la violence dans les cinq années parce que souvent le dividende de la paix ne se matérialise pas. Le risque que la violence déborde des pays voisins ne se laisse pas écarter du revers de la main. Et si le port d'Abidjan est à nouveau fermé du fait de la guerre civile en Côte d'Ivoire et toute la sous-région ouest-africaine sera une fois de plus asphyxiée sur le plan économique. Les réfugiés passeront à nouveau les frontières pour trouver asile dans des pays nullement préparés à les accueillir. C'est pourquoi nous continuerons de manière accrue à observer la situation dans des pays tels que la Guinée Conakry, la Guinée Bissau, le Sierra Léone, le Libéria et la Gambie, mais aussi dans les régions moins stables à l'intérieur de nos pays partenaires. Je pense notamment à la Casamance au Sénégal, mais surtout à la frange du sud du Sahara au Mali, au Burkina Faso et au Niger. Ces vastes contrées très peu peuplées qui s'étirent de la Mauritanie au Soudan, ne peuvent être suffisamment surveillées faute de moyens et elles attirent par conséquent toutes sortes d'activités illégales, telles que le terrorisme, le trafic d'armes, de stupéfiants et d'êtres humains.

Concrètement, dans les situations post-conflit, c'est-à-dire pendant la phase de transition entre la fin d'un conflit et la reprise des activités de développement traditionnelles, nous pouvons contribuer par le biais de notre action humanitaire à stabiliser la situation, ce qui complète parfaitement les positions que le Luxembourg défend depuis plus de deux ans au sein de la *Peacebuilding Commission* à New York. Un exemple concret de cohérence entre ces deux formes de politique étrangère ! L'interaction entre développement et sécurité ne manquera d'ailleurs pas de jouer un rôle de taille dans la campagne autour de

la candidature du Luxembourg à un siège au Conseil de sécurité de l'ONU pour la période 2013-2014.

Monsieur le Président,

Pour nous permettre de relever tous ces défis, je compte sur le maintien de notre bonne collaboration avec nos partenaires, ceux du Sud, les organisations internationales et, chez nous, en premier lieu les ONG de développement. En plus de notre groupe de travail régulier, nous retrouvons ces ONG au cours des « Assises de la Coopération » qui constituent depuis quelques années déjà une plateforme d'échange et de discussion privilégiée. L'édition 2010 des Assises est prévue pour la troisième semaine de septembre. J'espère que cette date conviendra à tout le monde.

Je voudrais profiter de l'occasion pour remercier les ONG pour les réactions coordonnées (commentaires et propositions) aux stratégies sectorielles que le ministère a présentées au cours de l'année dernière dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, de l'éducation, de la santé, de l'agriculture, de l'environnement, de la bonne gouvernance, du genre, du développement local, de la microfinance et de l'action humanitaire. Nous nous promettons de ces stratégies sectorielles, entre autres, qu'elles pourront contribuer à orienter le travail des ONG d'une manière utile et acceptable. Par conséquent, il nous semble naturel d'inclure les ONG dans ce processus. Cela devrait également faciliter la formulation et l'évaluation des projets.

Nous voyons aussi la nécessité, surtout en ces temps-ci, de sensibiliser le public en général aux questions du développement et à d'éventuelles réponses à ces questions, un sujet qui tient également à cœur aux ONG. Un sondage commandé par les ONG a confirmé les conclusions de l'Eurobaromètre : la grande majorité de la population du Luxembourg considère l'aide au développement comme une activité importante, voire très importante. Par contre, lorsqu'il est question des différents concepts et instruments de cette aide, force est de constater qu'il reste encore du travail d'explication à faire. Nous prenons ce message au sérieux et nous avons l'intention de répondre aux besoins et attentes qui ressortent des résultats de ce sondage par une stratégie de communication substantielle, comme le CAD l'avait proposée en 2008 dans son rapport de la dernière revue par les pairs. Je suis en effet convaincue que nous pouvons utiliser de manière encore plus efficiente les moyens budgétaires disponibles à ces fins de sensibilisation.

Cette stratégie de communication, nous la voyons en deux parties :

- une communication pour obtenir des résultats de développement, consistant à expliquer quels sont les objectifs visés (p. ex. les OMD) et comment les atteindre (p. ex. Déclaration de Paris, Code de conduite sur la division du travail entre les bailleurs de fonds),

- une communication pour présenter les résultats de développement : par exemple le recul de la mortalité infantile, des *Success Stories* comme celles que nous avons documentées il y a deux ans dans notre brochure « La Coopération, ça marche ».

En outre, une telle stratégie de communication se conçoit pour nous sur deux voies :

- par le biais de la communication interne, dans laquelle j’engloberai le ministère et Lux-Development,
- par le biais de la communication externe, qui s’adresse à nos partenaires directs (les ONG, nos partenaires bilatéraux et multilatéraux), aux médias et au grand public en général.

L’éducation au développement constitue à nos yeux un élément important de cette stratégie, un complément et non un concurrent à d’autres initiatives du gouvernement, telles que l’éducation au développement durable (traité par un comité interministériel, sous la direction du ministère de l’Education nationale).

Le travail de sensibilisation fourni par plusieurs ONG dans le cadre de « *l’alliance climatique* » (*Klimabündnis*) avec et au sein des communes, qui est soutenu financièrement tant par la Coopération que par le ministère du Développement durable, va dans la même direction.

Une information plus détaillée sur les opportunités de stages et de formations sur le terrain fait également partie d’une telle stratégie de communication ; cela comprend, par exemple, des informations sur le Service volontaire de coopération que nous avons créé en collaboration avec les ONG et le Service national de la jeunesse, ou encore les renseignements sur les possibilités d’acquérir une expérience professionnelle au cours de stages et de formations auprès de notre agence nationale de développement Lux-Development, de la Commission européenne ainsi que des fonds et programmes de l’ONU.

Monsieur le Président,

J’ai abordé les conséquences de la crise financière et économique sur l’aide internationale au développement. Mais quand on veut formuler une politique de développement durable, il faut aussi pouvoir regarder en face l’autre réalité globale, qui hypothèque le développement durable en général : je veux parler du changement climatique. Après le résultat décevant du sommet de Copenhague sur le climat, en décembre dernier, nous sommes presque obligés, si j’ose dire, de rester cette année encore fortement impliqués dans la discussion sur la lutte contre le changement climatique. Le prochain sommet doit avoir lieu à Cancun, au Mexique, à la fin de l’année. Le financement des mesures de

mitigation et d'adaptation à l'échelle mondiale, mais aussi dans les pays en développement, continuera d'être un volet important des négociations. Le fait que les budgets d'aide au développement ne sauraient être employés à ces fins a déjà été fortement souligné à Copenhague, notamment par le Luxembourg. C'est pourquoi les neuf millions d'euros additionnels sur trois ans annoncés par le Luxembourg pour le *Fast Start* destiné à financer les mesures d'adaptation et de mitigation dans le Sud ne proviendront pas du budget de la Coopération.

Cela ne nous empêche pas d'explorer, en collaboration avec nos collègues du ministère du Développement durable, de nouvelles voies et opportunités susceptibles de profiter tant aux pays en développement qu'au bilan CO2 du Luxembourg. Par mesure de prudence, nous avons exploré sur la base des règles du CAD quelles dépenses pouvaient dans ce contexte encore être considérées comme APD et à partir de quel moment il fallait puiser dans d'autres sources budgétaires, par exemple pour acquérir des droits d'émission par le biais de *Clean Development Mechanisms*. Si jusqu'à récemment cela n'était pas clair pour tout le monde, il nous a été assuré que nous ne vendrions pas l'âme de notre coopération si nous assistions nos pays partenaires en leur fournissant une aide technique et financière pour l'identification et la formulation de projets CDM. En revanche, un éventuel financement de la mise en œuvre d'un tel projet pourrait, du côté luxembourgeois, tout au plus relever du fonds Kyoto. Les procès d'intention qui nous sont faits régulièrement dans ce contexte ne me chagrinent pas outre mesure. A l'inverse, j'aurais jugé irresponsable si nous nous étions défendu d'explorer cette zone de recoupement entre lutte contre la pauvreté et lutte contre le changement climatique. En effet, les sujets dont il est question ici sont bien trop graves pour qu'on puisse se permettre de perdre son temps en mesquineries et chamailleries sur les compétences !

Monsieur le Président,

Un dossier qui suscite un intérêt légitime de la part de la Chambre des Députés concerne la réforme de la loi sur la coopération. Le programme gouvernemental prévoit que nous examinions l'opportunité d'une telle réforme. De premiers contacts ont déjà été établis dans ce sens avec les auteurs de la proposition de loi qui propose cette réforme. Nous ne pensons pas qu'il faille précipiter les choses sur ce dossier. Les endroits et occasions de parler et de débattre de coopération au développement n'ont jamais été aussi nombreux qu'aujourd'hui :

- en séance plénière à la Chambre, à l'occasion de la déclaration annuelle du ministre,

- au sein de la commission compétente de la Chambre, aussi souvent que nécessaire et qu'on le souhaite, et surtout à l'occasion de la présentation du rapport annuel de la Coopération,
- au sein du comité interministériel,
- dans le groupe de travail réunissant le ministère et les ONG,
- pendant les Assises de la Coopération.

La version actuelle de la loi de 1996 n'entrave pas la liberté d'action du gouvernement ni ne restreint le droit de regard légitime de la Chambre des Députés.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de revenir, comme je l'avais annoncé au début de mon intervention, au sujet de l'aide d'urgence, sur la base des récentes expériences de la catastrophe provoquée par le séisme à Haïti.

Je voudrais tout d'abord remercier tout particulièrement tous ceux et celles qui –au-delà des dons généreux– ont mis leur personne, leur temps et leur énergie au service des victimes du séisme qui s'est produit à 7.000 km du Luxembourg. Cet engagement dépasse ce qu'on serait en droit d'attendre et présuppose un courage et un altruisme hors du commun. Dans une société individualiste comme la nôtre, il s'agit d'exemples et de modèles pour nous tous !

Je ne voudrais pas non plus manquer l'occasion de remercier les personnes, au sein des ministères, des ambassades, des ONG et sur le terrain, qui nous ont aidés à gérer un autre volet de l'aide humanitaire à Haïti, à savoir celui des adoptions, d'une manière aussi rapide et peu bureaucrate tout en garantissant la plus sécurité juridique.

C'est dans des entretiens avec les bénévoles de la Croix-Rouge et de la Protection Civile, mais aussi avec les représentants des ONG actives depuis des années à Haïti que nous avons pu déterminer les principales barrières qui à l'heure actuelle freinent encore inutilement les actions de secours, alors que c'est justement la vitesse de réaction qui est essentielle quand il s'agit de sauver des vies humaines. Au cours du débriefing que nous avons organisé en tant que coordinateur au ministère des Affaires étrangères avec les différentes équipes, il a été possible de dégager assez vite les deux principales contraintes en vue d'une plus grande efficacité des missions. Il s'agit, d'une part, de la durée du transport vers le lieu du drame et, d'autre part, des moyens de télécommunications insuffisants, en provenance et à destination du terrain.

Cette analyse nous a amenés à approfondir les contacts avec deux types d'opérateurs luxembourgeois dont les compétences combinées pourraient éventuellement apporter une

réponse luxembourgeoise à ce genre de problèmes. Il s'agit, d'une part, de *Luxembourg Air Rescue*, qui est prêt à décoller dans l'heure qui suit l'alerte pour rejoindre n'importe quelle destination et, d'autre part des sociétés *ASTRA Tech-Com Services* et *Hitec*, qui, à partir des capacités satellitaires de SES offrent une connectivité internet globale permettant d'établir des communications téléphonique et de transmettre des images et des données via un terminal mobile. Nous allons tâcher dans les mois à venir de combiner la vitesse de l'un au rayon d'action de l'autre pour obtenir un outil anti-catastrophe efficace. Or comme nous savons que –quelles que soient l'efficacité et la rapidité de notre intervention nationale– nous ne pouvons rien obtenir tout seuls dans une situation de catastrophe, je propose aussi d'inscrire nos capacités de réaction de manière plus systématique dans les mécanismes de secours européens et internationaux.

Monsieur le Président,

Sans vouloir entrer dans les détails techniques de ce genre de services, je voulais clôturer par là ma déclaration et illustrer par la même occasion un type de démarche qui nous a permis, dans plus d'un dossier, de trouver des plus-values opérationnelles là où nous n'irions pas les chercher d'habitude. Ces plus-values se retrouvent aux points de rencontre, voire d'intersection entre des domaines de compétences ; entre administrations, entre secteur public et secteur privé, avec la société civile, etc. La complexité des problèmes que nous devons résoudre ne nous permet plus de rester chacun dans son coin à inventer sa propre part de vérité.

Au sein de la Coopération, nous avons fait nôtre la méthode d'explorer ces domaines d'intersection et, lorsque cela a un sens, de réunir tous les acteurs intéressés autour d'une table afin de faire avancer un dossier commun dans l'intérêt de tout un chacun sans pour autant bouleverser la répartition formelle des compétences. Cela nous réussit toujours aussi bien dans le domaine de la microfinance ; c'est ce que nous sommes en train de mettre en place dans la lutte contre le changement climatique ; cela s'avère judicieux dans l'interaction entre aide au développement et sécurité (notamment en prévision de la candidature pour le conseil de sécurité) et c'est ce que nous proposons à présent aussi pour l'aide d'urgence. C'est justement le genre de cohérence des politiques que le CAD nous avait recommandé dans le dernier rapport de la revue par les pairs.

Et pour conclure sur un exemple très concret, je me permets de vous faire distribuer la nouvelle version de la stratégie sectorielle « genre ». Ceux qui parmi vous me connaissent bien se sont sûrement déjà étonnés de ce que je n'avais pas encore insisté davantage sur l'importance de l'égalité entre les femmes et les hommes, aussi et peut-être surtout dans les pays en développement. Vous ne serez donc pas surpris d'apprendre que la stratégie sectorielle « genre » est à présent la première, avec son nouveau plan d'action que nous

comptons soumettre dans les prochaines semaines à toutes les parties intéressées aux fins de discussion, avant de l'utiliser comme document de référence pour les PIC de troisième génération.

Je vous remercie.